

Le groupe Sanef annonce la révision annuelle de ses tarifs au 1^{er} février 2020

- Conformément à ses contrats de concession, le groupe Sanef annonce une hausse moyenne des tarifs de péage de **0,75 % à partir du 1^{er} février 2020**.
 - Cette évolution des tarifs compte parmi les plus faibles des dernières années.
 - L'abonnement Fréquence +¹, toujours actif en 2020 permet de bénéficier d'**un tarif préférentiel domicile-travail** pour les usagers réguliers, sur l'ensemble de son réseau.
-

Issy les Moulineaux, le 30 janvier 2020

Révision annuelle des tarifs de péage au 1^{er} février 2020

Les tarifs de péage des autoroutes font l'objet d'une révision annuelle selon des modalités fixées contractuellement par l'Etat.

En 2020, **la hausse moyenne des tarifs de péage du groupe Sanef est de : 0,75 %.**

Cette hausse se calcule de la manière suivante :

- 70 % de l'inflation de référence (qui est **+0,60 % en 2019** vs. +1,94 % en 2018)
- répercussion du gel tarifaire de 2015 imposé par l'Etat
- compensation des investissements supplémentaires, hors-contrats de concession, dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier (120M€)

Pour les autoroutes **Sanef**, la hausse est de : 0,42% + 0,11 % + 0,225 %, soit **0,755%**.

Pour les autoroutes **Sapn**, la hausse est de : 0,42 % + 0,10 % + 0,218 %, soit **0,738%**.

L'abonnement Fréquence+ est toujours actif en 2020

Le groupe Sanef a mis en place un **tarif préférentiel pour les usagers réguliers** (particuliers conducteurs de véhicules légers et de deux-roues) **grâce à l'abonnement Fréquence+** sur l'ensemble de son réseau.

Tout conducteur de véhicule particulier ou de deux-roues, effectuant **au moins 10 allers/retours dans le mois sur un même itinéraire**, pourra bénéficier d'une **réduction de 30 % des tarifs** des péages sur l'ensemble des trajets.

Le détail de ces nouveaux abonnements et des tarifs de péage des réseaux Sanef et Sapn est disponible sur le site www.sanef.com.

¹ Abonnement Fréquence + : tout conducteur de véhicule particulier ou de deux-roues, effectuant au moins 10 allers/retours dans le mois sur un même itinéraire, peut en effet bénéficier d'une réduction de 30 % des tarifs des péages sur l'ensemble des trajets.

Pour les véhicules légers, les tarifs des principaux trajets sur le réseau Sanef évoluent ainsi :

Origine - Destination	Trajets	Au 01/02/2019	Au 01/02/2020
A1 Roissy - Fresnes	Paris - Lille	16,90 €	16,90 €
A1/A2 Roissy - Hordain	Paris - Valenciennes	14,40 €	14,40 €
A4 Noisy-le-Grand (BPV de Coutevroult) - Reims Ouest (BPV de Thillois)	Paris - Reims	11,20 €	11,30 €
A4 Reims (BPV de Taissy) - Metz (A31)	Reims - Metz	14,50 €	14,70 €
A4 Metz (A31) - Schwindratzheim	Metz - Strasbourg	13,60 €	13,70 €
A16 Amblainville - Herquelingue	Paris - Boulogne-sur-Mer	21,30 €	22,00 €
A1/A26 Roissy - Calais (BPV de Setques)	Paris - Calais	22,50 €	22,70 €
A29/A26 - Amiens-Est - Saint-Quentin Nord	Amiens - Saint-Quentin	5,70 €	5,70 €

Pour les véhicules légers, les tarifs des principaux trajets sur le réseau Sapn évoluent ainsi :

Origine - Destination	Au 01/02/2019	Au 01/02/2020
A13 Mantes - Vernon	2,70 €	2,70 €
A13 Mantes - Rouen	6,50 €	6,60 €
A13 Mantes - Deauville	12,10 €	12,20 €
A13 Rouen - Bourg-Achard	1,60 €	1,60 €
A13 Rouen - Deauville	5,60 €	5,60 €
A13 Rouen - Caen	9,30 €	9,30 €
A13/A154 Incarville	2,10 €	2,10 €
A13/A813 Caen - Troarn	0,70 €	0,80 €
A13/A813 Caen - Cagny	0,70 €	0,80 €
A14 Montesson	8,70 €	8,80 €
A29 Le Havre - Yvetot Est	5,10 €	5,20 €
A29 Le Havre - Saint-Romain	1,10 €	1,10 €
A29 Le Havre - Saint-Saëns	8,40 €	8,40 €

Le groupe Sanef

Le groupe Sanef exploite 2 071 km d'autoroutes, principalement en Normandie, dans le Nord et l'Est de la France. Le groupe emploie environ 2 500 personnes pour un chiffre d'affaires de 1 806 M€ en 2019. Son programme d'investissement est supérieur à 1 milliard d'€.

Principales filiales : Sapn et Bip&Go.

www.sanefgroupe.com

Contact presse :
Julie DRAMARD, Responsable de la communication corporate

Tel : 01 41 90 59 23 / 06 69 58 27 38
Email : julie.dramard@sanef.com

sanefgroupe.com/Espace-presse

